

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ",
titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène
Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

COMMUNE d'AJACCIO (Corse du Sud)

Date de l'acte : 19 avril 2022

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Antoine SANTUCCI**, Notaire au sein de l'Etude à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Blaise Pierre ALBERICCI, Retraité, et Madame Antoinette FIESCHI, Retraîtée, son épouse demeurant ensemble à BASTIA (Haute-Corse) 24 Chemin du Port. Monsieur Blaise ALBERICCI né à BASTIA (Haute-Corse) le 15 décembre 1925 et décédé à BASTIA (Haute-Corse) le 24 juin 1996 et Madame Antoinette FIESCHI née à BIZERTE le 1er janvier 1931 et décédée à AJACCIO (20000) le 16 décembre 2005.

Dans un ensemble immobilier Chemin de la Pietrina, dénommé Parc San Lazaro : section BW numéro 357 pour une contenance totale de 01ha 80a 04ca.

Le lot de copropriété n° 10641: un garage dénommé B260 d'une superficie de seize mètres cinquante six décimètres carrés environs.

Et les 159 / 1.000.000èmes des parties communes.

Le lot de copropriété n° 10642: un garage dénommé B261 d'une superficie de seize mètres cinquante six décimètres carrés environ.

Et les 159 / 1.000.000èmes des parties communes.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassociés.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Antoine SANTUCCI
Notaire**